

What's Appels

Newsletter

MSHS MAISON
DES SCIENCES
DE L'HOMME
ET DE LA SOCIÉTÉ
TOULOUSE



Service « Partenariats et Valorisation » MSHS-Toulouse

Novembre 2020

Contact/Réalisation : Danièle DATTAS
Chargée des partenariats
<http://mshs.univ-toulouse.fr/>



APPELS A PROJETS



Appel à Projets Exploratoires 2021

L'Appel à Projets Exploratoires (APEX) est ouvert à l'ensemble des laboratoires inscrits dans le périmètre de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse.

Ce nouvel appel à projet de la MSHS-T a pour objectif de **promouvoir des recherches exploratoires portant sur des problématiques originales et/ou risquées pluridisciplinaires** dont les SHS sont les pilotes au niveau du site toulousain.

Le projet a une durée d'exécution de **10 mois** qui va de fin janvier à fin novembre de l'année d'obtention du projet. Ces projets doivent présenter un **caractère inédit**, notamment lorsque les équipes travaillent déjà ensemble.

L'un des objectifs majeurs de cet appel est *l'émergence de nouvelles idées ou thématiques qui seront susceptibles à terme d'avoir un impact scientifique et/ou sociétal susceptible de déboucher sur des projets de recherche structurants* pour le site toulousain.

Dans tous les cas, il sera demandé de **démontrer la forte valeur ajoutée scientifique et/ou sociétale** de cette nouvelle thématique ou de cette nouvelle approche méthodologique.

Une thématique de recherche nouvelle et pluridisciplinaire se définit par le fait qu'elle est *absente des thématiques affichées au moment de l'appel par les laboratoires du site toulousain ou qu'elle propose une approche particulièrement innovante.*

Financement

Pour cette édition 2021, la MSHST soutiendra 6 projets.

Chaque projet bénéficiera d'un soutien limité à **9000 € maximum**.

Critères de recevabilité des candidatures

Pour être éligibles, les candidatures devront satisfaire aux critères suivants :

- le porteur du projet doit appartenir à l'un des laboratoires de recherche inscrits dans le périmètre de la MSHS-T
- le projet doit être **un projet inter/pluridisciplinaire**
- le projet doit mettre en avant le **caractère émergent ou novateur**
- le projet doit **démontrer qu'aucun laboratoire** et/ou organisation de recherche de l'Université de Toulouse **ne travaille déjà sur cette thématique et/ou que la méthodologie ou l'approche employée est totalement nouvelle** et vient compléter des recherches en cours sur le sujet.
- Une **description très précise du consortium de chercheuses et chercheurs** du projet et l'apport de chacune et chacun dans celui-ci.
- les projets doivent intégrer *au minimum deux laboratoires (dont au moins un en SHS) ou équipes appartenant à au moins deux établissements du site toulousain*
- le porteur doit être dans un des six domaines des SHS
- le projet doit **démontrer la forte valeur ajoutée scientifique et sociétale** de cette nouvelle thématique ou de cette nouvelle approche méthodologique.
- Le caractère pluridisciplinaire de cette thématique devra être visible via 1/ l'implication d'au moins deux domaines de SHS (cf. figure 1) ou 2/ d'un domaine SHS et un autre domaine scientifique issue des sciences de l'ingénieur, de la terre, de la santé, etc.
- Le caractère interdisciplinaire relevant d'enjeux scientifiques et sociétaux pourra également se situer au sein des 6 axes scientifiques inscrits dans la feuille de route de l'Université Fédérale de Toulouse :
1.Changements globaux et dynamiques des écosystèmes 2.Transition énergétique et nouveaux itinéraires de la matière 3.Aéronautique, espace et nouvelles mobilités 4.Sciences des données et société digitale 5.Régulations, patrimoines, cultures et sociétés 6.Santé et biologie

Sont éligibles exclusivement les dépenses suivantes :

- les déplacements directement liés au projet
- les hébergements directement liés au projet
- la restauration (*si elle est liée directement au projet*)
- pour les gratifications de stagiaires au niveau Master (*les demandes seront traitées au cas par cas.*)

Modalités de soumission des candidatures

Lien pour accéder à la plateforme de candidature AGAPE de la MSHS-T :

<https://agape.univ-tlse2.fr>

- Remplir le formulaire de candidature en ligne
- Joindre les documents à télécharger accessibles sur le site en ligne de la plateforme (format.pdf) en priorité
- Soumettre votre candidature directement sur la plateforme

Calendrier

Début des soumissions : 26 Octobre 2020

Fin des soumissions : 13 Novembre 2020 à 12 h

Evaluation prévue entre le 23 Novembre 2020 et le 15 Janvier 2021

Vous devez télécharger les documents suivants :

- [Texte de l'AAP APEX 2021](#)
- [Formulaire de candidature AAP APEX 2021](#)
- [Guide de soumission des candidatures dans l'application « AGAPE »](#) (V 1.0.1 du 26/10/20) : mode opératoire pour déposer votre candidature aux appels à projets de la MSHS-T.

Les documents peuvent également être téléchargés sur : <http://mshs.univ-toulouse.fr/> Rubrique « Appels à projets »



IMPORTANT : L'appel workshop n'a pas pour vocation de financer ou de compléter le financement de séminaires liés à des formations.

La MSHS-Toulouse soutient des projets de recherches interdisciplinaires et interinstitutionnels, qui s'intéressent à des objets scientifiques transversaux relevant du champ principalement des sciences humaines et sociales. L'objectif est d'aider au développement de nouveaux objets de recherche, au lancement de programmes interdisciplinaires dans le domaine des SHS au sein des laboratoires du périmètre de la MSHS-T.

Dans le cadre de sa programmation scientifique, la MSHST a décidé d'accompagner la mise en place de workshops organisés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs.

Il vise à soutenir des petits groupes de chercheurs soucieux de se réunir autour d'une thématique particulière afin d'échanger les expériences et les méthodologies.

Ces workshops peuvent être de deux types :

- Des workshops regroupant plusieurs disciplines issues des SHS ;
- Des workshops promouvant l'interdisciplinarité entre les SHS et les autres sciences.

La présentation scientifique du workshop s'articulera autour :

- de la thématique et des objectifs clairement définis,
- de l'originalité et de l'importance de la problématique dans le champ scientifique,
- d'une description méthodologique détaillée et les retombées attendues
- d'un descriptif des chercheurs ou des groupes de chercheurs concernés,
- et d'un rapport final complet.

Il sera possible de financer plusieurs réunions pour le même workshop en fonction des besoins.

Financement

Pour cet appel à workshop 2021, la MSHS-T soutiendra 4 projets.

Chaque workshop bénéficiera d'un soutien limité à 1750 € (même s'il y a plusieurs réunions prévues).

Le financement du workshop s'étalera de février à novembre de l'année civile.

Le soutien financera exclusivement des **déplacements, des hébergements et de la restauration si elle est directement liée au workshop.**

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Travailler ou mener des travaux de recherches dans un des laboratoires adhérents à la MSHS-T du site toulousain ;
- Proposer un workshop interdisciplinaire ;
- **Le workshop doit être réalisé au plus tard le 20/12/2021**

Modalités de soumission des candidatures

Lien pour accéder à la plateforme de candidature AGAPE de la MSHS-T :

<https://agape.univ-tlse2.fr>

1. Remplir le formulaire de candidature en ligne – complété et **signé** ;
2. Joindre le Curriculum vitae du porteur ou de la porteur-e du workshop et l'ajouter comme "Pièces complémentaires"
3. Soumettre votre candidature directement sur la plateforme

Calendrier

Début des soumissions : 26 Octobre 2020

Fin des soumissions : 13 Novembre 2020 à 12 h

Evaluation prévue entre le 23 Novembre 2020 et le 15 Janvier 2021

Vous devez télécharger les documents suivants :

- [Texte de l'appel à Workshops 2021](#)
- [Formulaire de candidature Workshops 2021](#)
- [Guide de soumission des candidatures dans l'application « AGAPE »](#) (V 1.0.1 du 26/10/20) : mode opératoire pour déposer votre candidature aux appels à projets de la MSHS-T.

Les documents peuvent également être téléchargés sur : <http://mshs.univ-toulouse.fr/> Rubrique « Appels à projets »



Soutien à la mobilité internationale entrante Incoming SMI – 2021

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS propose aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche à l'étranger en 2021.

Cette aide concerne **toutes les disciplines et tous les types de missions de recherche** (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration...). **Elle s'applique à toutes les destinations** (dans le respect des règles de séjour en vigueur dans les pays choisis) et à tout type d'institutions d'accueil.

Ces missions de recherche à l'étranger seront obligatoirement réalisées en 2021.

Leur durée doit être supérieure à trois mois et ne peut excéder neuf mois.

L'aide accordée se présente sous la forme d'un **forfait mensuel de 2000 euros** notifié à l'UMR et destiné à couvrir les frais de mission.

[Formulaire à télécharger](#)

Date limite de candidature : au plus tard le 03 Novembre 2020 par e-mail à : inshs.smi@cnrs.fr

Pour en savoir plus : <https://inshs.cnrs.fr/> « Appel à candidature »



Appel à projets 2021 – Projets libres de recherche sur le cancer en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique

Cet appel à projets couvre tous les champs de la recherche en SHS, épidémiologie et santé publique appliquées aux cancers.

Il est ouvert à tous les champs disciplinaires des SHS, de l'épidémiologie et de la santé publique, et au-delà, et souhaite favoriser les interactions entre disciplines.

L'originalité et la pertinence des questions posées dans ces champs disciplinaires seront une des recommandations formulées au comité d'évaluation.

La sélection des dossiers s'effectuera en 2 étapes :

Lettre d'intention : date limite de soumission le **26 novembre 2020 à 16h00**,

Projet présélectionné : date limite de soumission le **24 mars 2021 à 16h00**.

Lire [le texte d'appel à projets libres](#)

Télécharger [le formulaire « lettre d'intention »](#)

Soumission en ligne se fait via le nouveau [Portail PROJETS](#).

Seul le coordonnateur d'un projet peut déposer un dossier, après avoir créé ou activé un compte utilisateur – l'identifiant est votre adresse email de référence.



MESRI – Europe et International - Prix "Tremplin" de coopération

bilatérale en recherche – Afrique

Dans le cadre de la **manifestation Africa 2020** qui se déroulera sur tout le territoire français (métropole et territoires ultra-marins) de début décembre 2020 à mi-juillet 2021, le MESRI lance un appel d'offres qui décernera en 2020 plusieurs prix destinés à mettre en valeur et renforcer des coopérations bilatérales en recherche déjà engagées entre deux équipes, l'une française et l'autre africaine, en favorisant leur poursuite et leur amplification autour d'un projet de recherche commun d'une durée de deux ans.

Les projets seront sélectionnés par un jury international coordonné conjointement par le MESRI et l'Académie des Sciences via son comité pour les pays en développement (COPED) (<https://www.academie-sciences.fr/fr/Codeveloppement/coped.html>). Ce jury réunira des scientifiques Français et Africains.

Montants des prix

Le MESRI décernera en 2020 cinq prix d'un montant de 15 000€ chacun, destinés à renforcer la coopération entre les deux équipes impliquées. Le Prix sera versé sous forme de subvention au laboratoire Français. Un rapport final sera demandé.

Le présent appel couvre toutes les thématiques scientifiques

[Pays partenaires concernés par l'Appel d'offres sont les 54 pays du continent africain](#)

[Télécharger le formulaire de candidature](#)

La totalité du dossier doit être envoyée à l'adresse

prix-tremplin@recherche.gouv.fr

Clôture de l'Appel d'offres : 20 novembre /2020

Jury : décembre 2020/janvier 2021

Publication des résultats : décembre 2020/janvier 2021

What's Appels Newsletter – Novembre 2020

Contact : daniele.dattas@univ-tlse2.fr



ANR 2021 : Publication du Guide de l'AAPG 2021

Le guide vise à accompagner les coordinateurs et les coordinatrices de projet dans le dépôt d'une pré-proposition (PRC, PRCE, JCJC) / l'enregistrement d'un projet (PRCI) en étape 1, et le dépôt d'une proposition détaillée en étape 2 de l'AAPG 2021.

Il vise aussi à accompagner les membres des Comités d'Evaluation Scientifiques (CES) et les experts externes dans l'évaluation des projets déposés.

Le guide présente notamment :

- Les objectifs de l'appel ;
- Les caractéristiques des quatre instruments mobilisés dans l'appel ;
- Les modalités de dépôt des projets, les critères d'éligibilité et les modalités d'évaluation, en étapes 1 et 2;
- Le calendrier prévisionnel de l'appel.

[Télécharger le guide de l'AAPG 2021](#)

Nouveauté : [Site de dépôt et d'enregistrement pour l'AAPG 2021 \(ouvert le 29 octobre 2020\)](#)

Avant tout dépôt ou enregistrement de projet, l'ANR recommande la lecture du texte de l'AAPG 2021, du guide dédié, des annexes décrivant les modalités de soumission et d'évaluation des projets PRCI et du [règlement financier de l'ANR](#).

En savoir plus :

[Le Plan d'action 2021](#)

[L'appel à projets générique \(AAPG\) 2021](#)

[COVID19 : actions de l'ANR en soutien à la recherche](#)

[COVID19 : l'ANR adapte le calendrier de l'AAPG 2020 et de l'AAPG 2021](#)

Une vidéo est également disponible pour vous présenter

[Quelles sont les grandes étapes pour déposer un projet à l'Appel à projet générique \(AAPG\) principal appel de l'Agence nationale de la recherche ?](#)

Tour d'horizon des étapes clés.

Calendrier prévisionnel AAPG 2021

DATES CLES

Etape I

29 Octobre 2020 : Ouverture du site de soumission Etape I pour les projets JCJC, PRC, PRCE et enregistrement des projets PRCI

1er Décembre 2020 : Clôture du site de soumission Etape I

Mars 2021 : Notification des résultats de la première étape

Mi-Mars 2021 : Ouverture du site de soumission Etape II

Etape II

Mars 2021 : Ouverture du site de soumission Etape II pour les projets JCJC, PRC, PRCE et PRCI

Fin Avril 2021 : Clôture du site de soumission Etape II

Juin 2021 : Droit de réponse aux expertises

Fin Juillet 2021 : Notification des premiers résultats des projets JCJC, PRC et PRCE

Juillet/Septembre 2021 : Contractualisation des projets sélectionnés

RESEAU FRANÇAIS D'ETUDES BRESILIENNES (REFEB) : Lancement de l'appel à candidatures REFEB 2021 : mobilité des chercheurs

**EN RAISON DU CONTEXTE ACTUEL DE PANDEMIE DE COVID-19,
L'AMBASSADE DE FRANCE AU BRÉSIL SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER
LE VERSEMENT DE LA BOURSE SI LE CONTEXTE SANITAIRE LOCAL EST DEFAVORABLE.**

L'Ambassade de France au Brésil a créé le programme REFEB en 2001 pour permettre aux jeunes chercheurs brésiliens de poursuivre leurs études en Sciences Humaines et Sociales (SHS) par un terrain de recherche au Brésil, à partir du Master 2.

Montant de l'aide : 900 euros/mois, pour des séjours d'une durée de 3 à 6 mois.

Les postulants doivent avoir *moins de 35 ans à la date de clôture du dépôt des candidatures*, être de *nationalité française ou européenne et engagés en France dans une recherche en sciences sociales dans le cadre d'un Master 2, d'un doctorat ou subsidiairement d'un post-doctorat* (pouvoir faire preuve d'une inscription en cours dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français).

Pour postuler, il faut télécharger le dossier de candidature ci-dessous et suivre les instructions.

Dossier de candidature

 [Version PDF](#)

 [Version Word](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 06 novembre 2020

Contact :

REFEB – SCAC Ambassade de France au Brésil SES Av. das Nações / Lote 04 – Quadra 801 CEP : 70 404 – 900
Brasília – DF

Tel : 00 55 61 32 22 38 85

Email : refeb@ambafrance-br.org

Appel à projet de recherche (APR) ADEME IMPACTS 2020 « Impacts des interactions entre polluants sur l'homme et son environnement »

La stratégie RDI 2014–2020 de l'ADEME s'organise autour de plusieurs programmes.

L'appel à propositions de recherche (APR) IMPACTS s'inscrit dans les programmes **Qualité de l'air, impacts sur la santé et l'environnement** : Evaluation des impacts environnementaux et sanitaires, aide à la décision, et **Qualité de l'air, effets sanitaires et environnementaux**, **Agriculture, forêt, sols et biomasse** : Alimentation durable et agriculture urbaine, Gestion durable des sols et sous-sols, réhabilitation des sites pollués et reconquête des fonciers dégradés, et **Production durable et énergies renouvelables** : Déchets et matières : collecte, tri, recyclage et valorisation.

Cet APR vise à mieux connaître l'impact des mélanges de polluants sur le vivant, Homme et écosystèmes.

Il s'adresse aux **acteurs publics et privés de recherche et aux entreprises** notamment acteurs dans les secteurs suivants : gestion des sites et sols pollués, évaluation de la contamination diffuse des sols, de la qualité de l'air, de l'agriculture urbaine, le traitement des déchets, ainsi qu'aux équipementiers de ces secteurs d'activité.

Pour avoir des exemples de projets, vous pouvez consulter la liste des projets de la précédente édition :

What's Appels Newsletter – Novembre 2020

Contact : daniele.dattas@univ-tlse2.fr

<https://www.ademe.fr/content/impacts-interactions-entre-polluants-lhomme-environnement>

Pour en savoir plus

[Texte de l'appel Impacts 2020 \(pdf – 2,36 Mo\)](#)

Date limite de candidature en ligne des pré-projets : 1^{er} Décembre 2020 à 12h

via la plateforme www.appelsaprojets.ademe.fr

Annnonce des résultats : Janvier 2021

Les dossiers complets sont à remettre pour Mars 2021



Connaître, évaluer, protéger Appel à projets de recherche 2021 du PNR EST sur le thème « Environnement-santé-travail »

Cet appel à projets de recherche (APR) est lancé dans le cadre du Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNR EST) et vient en appui aux politiques publiques : il décline en particulier les priorités de recherche des plans nationaux santé environnement, santé travail, cancer et Ecophyto.

Le processus de sélection de l'appel 2021 se fera en **deux étapes** :

- une première sélection **sur lettre d'intention**,
- une seconde sélection **sur la base d'un dossier complet**.

Le [texte de l'APR](#) présente le champ de l'appel, les conditions que doivent remplir les projets et la liste de questions à la recherche, identifiées comme prioritaires pour les utilisateurs potentiels de ces recherches

Modalités de soumission des dossiers

Les lettres d'intention et les dossiers complets devront impérativement être soumis via la [Plateforme Recherche et Veille](#).

*La plateforme Recherche et Veille pour le dépôt des dossiers 2021 sera opérationnelle **fin octobre 2020**.*

Calendrier prévisionnel de l'appel

15 décembre 2020 à midi : date limite de dépôt des lettres d'intention.

Début février 2021 : transmission des résultats de la sélection sur lettre d'intention aux porteurs.

16 mars 2021 à midi : **date limite du dépôt des dossiers complets.**

Juillet 2021 : annonce des résultats de la sélection finale.

[Pour en savoir plus](#)



Nouvelle version du guide *Je publie, quels sont mes droits ?*

<https://www.ouvrirlascience.fr/je-publie-quels-sont-mes-droits/>

Je publie, quels sont mes droits ? — en 35 conseils —

COMPRENDRE :
Le droit d'auteur a un impact sur mon travail de chercheur

1. Les contenus que je produis constituent des «œuvres» protégées par le droit d'auteur
2. Le droit d'auteur me permet de décider qui publie mes contenus et dans quelles conditions
3. À l'inverse, quand je publie un contenu, je dois prendre des précautions pour respecter les droits des autres auteurs
4. Attention : certains actes anodins constituent une publication
5. Je peux publier chez un éditeur traditionnel...
6. Mais je peux aussi diffuser en «accès ouvert».
7. Même après la publication, je garde des droits.

FOCUS :
La science ouverte, c'est pour moi !

8. Je m'informe sur le mouvement pour la science ouverte
9. Pourquoi privilégier les sites d'archives ouvertes ?
10. Publier sur ma page web, sur celle de mon laboratoire ou sur les réseaux sociaux n'est pas la solution idéale
11. Je peux publier dans une revue en accès ouvert - avec ou sans APC
12. Dans tous les cas, je privilégie les licences Creative Commons

PENDANT LA RÉDACTION :
J'identifie sur quoi porte mon droit d'auteur

13. Si j'ai rédigé un manuscrit, c'est moi qui détiens les droits d'auteur
14. Le droit d'auteur s'applique à tous les contenus originaux qui composent mon travail
15. Une limite : si j'ai codé un logiciel, le droit d'auteur appartient à mon employeur
16. Si je suis doctorant, c'est moi qui dispose des droits d'auteur sur ma thèse

PENDANT LA RÉDACTION :
Je suis prudent à l'égard des contenus extérieurs que je réutilise dans mon travail

17. Réutiliser du texte : je prends garde au plagiat
18. Réutiliser les contenus d'un colloque auquel j'ai participé : je demande l'autorisation
19. Réutiliser dans un article des contenus tirés d'une thèse que j'ai encadrée : je demande l'autorisation
20. Applique une démarche «en trois étapes»
21. Le cas de «l'exception pédagogique»
22. Le droit de courte citation
23. Le cas de la «feuille de textes»
24. Nous rédigeons à plusieurs : je vérifie que chacun des coauteurs fait preuve de la même prudence

LE MOMENT DE LA PUBLICATION :
Je vérifie le contrat d'édition

25. Je n'utilise pas une image qui provient d'un article publié par un éditeur
26. Même si je suis l'auteur de l'image, je suis prudent si j'ai par ailleurs fait publier mon travail par un éditeur
27. Attention aux images qui proviennent d'une bibliothèque «libre de droits»
28. Attention aux images trouvées sur le web : je vérifie les droits afférents
29. Je suis prudent car les termes du contrat d'édition peuvent restreindre mes droits
30. Si ma recherche est financée à plus de 50% par des fonds publics, la loi me donne la possibilité de diffuser mon article dans une archive ouverte
31. Communiquer les données de ma recherche à l'éditeur : oui mais...
32. Céder les données de ma recherche à l'éditeur : non, si elle est financée à plus de 50% par des fonds publics

APRÈS LA PUBLICATION :
Je reste vigilant

33. Si je participe à un congrès et que j'y présente des contenus que j'ai créés (présentation, affiche, poster...), je dispose des droits d'auteurs
34. Des personnes ont rendu compte de mon travail : les photos qu'elles ont prises ne m'appartiennent pas pour autant
35. Pour créer une exposition, je vérifie que mon contrat d'édition me le permet et je demande l'autorisation des auteurs des travaux que je vais exposer

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Collège Compétences et formation du Comité pour la science ouverte
« JE PUBLIE, QUELS SONT MES DROITS »
2e édition, remaniée et augmentée, 2020

Disponible sur le site <https://www.ouvrirlascience.fr/>
Version en ligne et version imprimable

Ce travail est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 (attribution - Partage dans les mêmes conditions).

« Le principal objectif du guide *Je publie quels sont mes droits* est de répondre à des questions concrètes que se posent tous les *publiants* (chercheurs, doctorants, ingénieurs de recherche, conservateurs, etc.) sur leurs droits.

Le cadre juridique et le contexte de la Recherche évoluant, notamment avec la loi pour une République numérique (2016) et l'engagement pour la science ouverte, le collège Compétences & Formation, fort du soutien du Comité pour la science ouverte, a trouvé utile de mettre à jour la première édition du guide (CNRS, 2013) et de l'enrichir en intégrant les problématiques actuelles, par exemple celles liées aux données de la recherche rattachée à des publications. »

<https://www.ouvrirlascience.fr/un-guide-juridique-pour-aider-les-auteurs-de-publications-scientifiques/>



1er RDV de l'IReSP

Mercredi 18 novembre 2020 – 13h à 16h30

Consommations de substances psychoactives et addictions chez population en situation de vulnérabilité

De la description à l'intervention

En cette fin d'année 2020, l'IReSP organise son premier rendez-vous de l'IReSP sur l'usage des substances psychoactives et les addictions chez les personnes en situation de vulnérabilité.

En partant de présentations de résultats de projets de recherche financés par la Mildeca, dans le cadre d'appels de projets de l'IReSP, et en croisant les points de vue de chercheurs et décideurs, il s'agira de s'interroger sur :

- la place des recherches descriptives comme préalable aux recherches interventionnelles en population et en particulier sur la manière dont ces recherches peuvent nourrir les interventions et les politiques. La façon dont ces recherches peuvent éclairer les décideurs.
- la mise en œuvre d'interventions dans le cadre de la prise en charge des addictions chez des populations en situation de vulnérabilité. Quelles particularités présentent ces populations pour leur prise en charge ? Comment les difficultés associées à ces spécificités sont-elles dépassées grâce à ces interventions ? Comment mesurer l'efficacité de ces interventions ?

Ce RDV de l'IReSP sera entièrement en ligne, l'inscription est obligatoire.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site de l'IReSP :

<https://www.iresp.net/animations-scientifiques/les-rendez-vous-de-iresp/rdv-1-spa-et-populations-vulnerables/>

Contact : laurence.hoffmann@inserm.fr



CHIFFRES CLES 2020

Brochure "Enseignement supérieur, recherche, innovation : vers l'égalité femmes-hommes ?"

– Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

[Télécharger la brochure](#)



En France, mais aussi dans la plupart des pays européens, la part des femmes de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur est 10 points supérieure à celle des hommes. Pourtant, à l'entrée dans la vie active, la position des femmes reste problématique avec des écarts de rémunération défavorables d'emblée – de l'ordre de 10 % pour les diplômées de master –, ou une qualité de l'emploi inférieure, et ce quelle que soit la discipline de formation.

Dans la recherche et l'enseignement supérieur, les femmes accèdent difficilement aux emplois supérieurs, et restent bien plus nombreuses par exemple parmi les maîtres de conférences (45 %) que parmi les professeurs d'université (26 %) même si ce taux a fort heureusement progressé en 25 ans (12 % en 1992).

Les femmes sont encore très peu nombreuses à la tête d'universités ou d'organismes de recherche, quand l'Etat assure une quasi parité au niveau des recteurs et des rectrices.

Nombreuses sont les données dont l'explication reste encore partielle, et les moyens d'action efficaces mal identifiés. Les filles sont seulement 39 % à faire au moins un vœu sur Parcoursup en classe préparatoire scientifique et encore moins – 33 % – à s'y inscrire ? Parmi les lauréat.es au concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes, 17 % de femmes. Les conventions CIFRE de doctorat en mathématiques ne concernent-elles que 22 % de femmes.